

DROIT DE VOTE : TON CHOIX, TA VOIX !

>> OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Au cours de cette activité, l'élève sera amené à :

- comprendre et expliquer, à partir d'activités variées, les principaux aspects du système électoral par lequel sont élus les représentants de la population;
- discuter de la responsabilité d'exercer son droit de vote;
- utiliser le vocabulaire associé au système électoral (p. ex., démocratie, droit de vote, bureau de scrutin, candidat, bulletin de vote).

1

Description : L'élève découvre d'abord le vocabulaire lié au système électoral. Elle ou il réactive ensuite ses connaissances à l'aide d'un tableau SVA, puis participe à un carrousel d'experts pour construire de nouveaux savoirs. Enfin, l'élève participe à une campagne électorale interactive avec le jeu <i>Voter, c'est décider!</i>		Matière scolaire : Citoyenneté, études sociales, français, sciences sociales.	
Niveau : Élémentaire	Tranche d'âge : 10 à 12 ans	Durée : 90 minutes.	Format : Word et PDF
Années d'études ciblées : 5 ^e et 6 ^e année			

>> PRÉALABLES

Avant de réaliser cette activité, l'élève doit :

- comprendre l'utilité et le mode de fonctionnement du tableau SVA ;
- être capable d'effectuer une recherche sur Internet;

>> MATÉRIEL

- Laboratoire d'informatique
- Site web *Cliquez Justice* (<http://www.cliquezjustice.ca>)
- Jeu interactif *Voter, c'est décider!* sur *CliquezJustice.ca*
- **Fiche 1** (un exemplaire/élève)
- **Fiche 2** (un exemplaire)
- **Fiche 3** (un exemplaire/élève sur une feuille 11 x 17)
- **Fiche 4**

>> DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Mise en situation

- Inviter les élèves à travailler en binôme. Distribuer un exemplaire de la **fiche 1** à chaque équipe. Faire une lecture partagée des consignes, puis allouer suffisamment de temps pour trouver les mots cachés derrière les anagrammes*
 - * Une **anagramme** est un mot obtenu en modifiant l'ordre des lettres d'un autre mot. Par exemple, les mots *chien* et *niche* sont deux anagrammes.
- Faire une mise en commun des mots trouvés par les élèves à l'aide du corrigé de la **fiche 2**. Expliquer plus en détail certains mots s'il y a lieu.

Un tableau qui en dit gros

- Regrouper l'ensemble de la classe en équipes de trois à six élèves, puis distribuer un exemplaire de la **fiche 3** à chaque élève. Faire une lecture partagée des consignes et s'assurer que les élèves connaissent l'utilité et le fonctionnement du tableau SVA (Ce que je **Sais**, ce que je **Veux** savoir et ce que j'ai **Appris**).
 - Réactiver les connaissances des élèves sur les composantes de la Charte canadienne des droits et libertés. Au besoin, utiliser la charte simplifiée interactive du site Cliquez Justice pour survoler les droits et libertés des personnes qui vivent au Canada. Mettre l'accent sur le droit de vote et l'article 3 de la Charte.
 - Allouer ensuite suffisamment de temps aux élèves pour compléter les deux premières colonnes du tableau SVA de façon individuelle. Préciser aux élèves qu'elles et ils pourront compléter la troisième colonne à la suite d'un carrousel d'experts.
 - Inviter chaque élève à partager ce qu'elle ou il a noté dans son tableau SVA, c'est-à-dire ses connaissances (colonne 1) et ses questions (colonne 2) avec ses coéquipières et coéquipiers.
 - Présenter les trois activités du carrousel d'experts (**fiche 4**) à l'ensemble de la classe.
- **Activité 1** : La Charte et le droit de vote
- **Activité 2** : La petite histoire du droit de vote
- **Activité 3** : Le jour des élections
- Expliquer les objectifs d'apprentissage, les tâches et le matériel nécessaire pour réaliser chaque activité. Répondre aux questions des élèves et clarifier les consignes, au besoin.
- Inviter les membres de chaque équipe à choisir l'activité-expert dont elles et ils seront responsables. Encourager chaque élève à choisir son activité-expert en fonction de ses forces et de ses champs d'intérêt. Rappeler l'importance d'avoir au moins un membre de l'équipe dans chaque activité afin de réaliser toutes les activités.

- Une fois le temps écoulé, demander aux élèves de partager, avec leurs coéquipières et coéquipiers, les connaissances acquises pendant l'activité-expert. Leur demander également d'ajouter les mots nouveaux rencontrés au cours des différentes activités au verso de la **fiche 1**.
 - Dire aux élèves qu'elles et ils peuvent maintenant compléter leur tableau SVA en notant les nouvelles connaissances dans la troisième colonne du tableau.
 - Faire ensuite une mise en commun avec l'ensemble de la classe afin de rectifier les réponses ou représentations erronées ou inadéquates des élèves.

Viens-tu voter?

- Inviter les élèves à vivre une campagne électorale par l'entremise du jeu *Voter, c'est décider!*
- Faire une lecture partagée de la mise en situation et de la présentation des candidats avec l'ensemble de la classe. Inviter ensuite les élèves à consulter la rubrique **Aide** pour prendre connaissance des consignes du jeu. Répondre aux questions s'il y a lieu.
- Allouer suffisamment de temps pour compléter le jeu, puis animer une discussion en s'inspirant des questions suivantes :
 - *Qu'as-tu aimé de cette campagne électorale?*
 - *Nomme une chose que le jeu t'a permis de mieux comprendre?*
 - *D'après toi, comment ce jeu te prépare-t-il à exercer un jour ton droit de vote?*
- Suggérer aux élèves de vivre concrètement le processus électoral et le déroulement du vote le jour d'une élection.
 - Choisir l'un des nombreux scénarios disponibles (voir **Ressources additionnelles**) et suivre les étapes de ce dernier pour faire vivre un processus électoral authentique aux élèves.

Réinvestissement

- Faire un retour sur l'âge légal pour exercer son droit de vote (18 ans). Rappeler aux élèves qu'avant 1970, l'âge légal pour voter était 21 ans et qu'actuellement, certaines personnes souhaitent abaisser l'âge légal à 16 ans.
- Demander aux élèves de former de petits groupes de discussion. Inviter ensuite chaque équipe à dresser une liste d'arguments « pour » et d'arguments « contre » la baisse de l'âge légal pour exercer son droit de vote.
 - Faire une mise en commun des arguments favorables et défavorables trouvés par les différentes équipes. Animer un débat avec le groupe-classe en profitant de l'occasion pour mettre en pratique différentes habiletés sociales et langagières stratégies en communication orale (p. ex. ne pas interrompre, défendre son point de vue en s'appuyant sur des faits).

>> RESSOURCES ADDITIONNELLES

- *Aux urnes, Canada!* – trousse avec scénarios d'élection pour les jeunes : <http://bit.ly/YR2qmm> [document PDF consulté en ligne le 1^{er} février 2013]
- John Humphrey Centre – La Charte canadienne des droits et libertés – *Guide à l'intention des jeunes* : <http://www.scribd.com/doc/132869419/La-Charte-canadienne-des-droits-et-libertes-Guide-a-l-intention-des-jeunes> [page consultée le 16 juin 2015]
- Jeunes électeurs – Activités pédagogiques en classe : <http://www.jeuneselecteurs.qc.ca/archives/44.html> [page consultée le 23 juillet 2015]

FICHE 1**Lexique**

Trouve les mots liés au système électoral qui se cachent derrière les anagrammes ci-dessous. Utilise les définitions pour te donner un coup de pouce!

5

Anagrammes	Définitions	Mots trouvés
oreillettes cela	Liste sur laquelle on retrouve le nom des personnes qui peuvent voter.	(2 mots)
incubateurs rude	Local où les électeurs votent. On y retrouve le scrutateur et le greffier du scrutin.	(3 mots)
contreplacage lamée	Période pendant laquelle les personnes font leur promotion pour récolter des votes.	(2 mots)
déboutent ville	Papier spécial utilisé par les électeurs pour marquer leur vote.	(3 mots)
duo crevettes	On ne peut pas obliger les électeurs à révéler le nom de la personne pour laquelle ils ont voté ou voteront	(3 mots).
scanda dit	Ce sont les personnes qui se présentent à une élection. Elles représentent souvent un parti politique.	(1 mot)
rois loi	Endroit privé dans le bureau de scrutin. On s'y rend pour marquer son vote.	(1 mot)

[ÉLÉMENTAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROIT DE VOTE : TON CHOIX, TA VOIX!

comédie art	C'est le régime politique dans lequel le peuple est au pouvoir. Le Canada en est une.	(1 mot)
droite dévot	C'est ce qui permet aux citoyens d'exprimer leur choix lors d'un scrutin. C'est un droit civique fondamental.	(3 mots)
Cuisinette bord	C'est à l'intérieur de celle-ci qu'on dépose le papier sur lequel on a marqué son vote.	(3 mots)

FICHE 2

Lexique (Corrigé)

Anagrammes	Définitions	Mots trouvés
oreillettes cela	Liste sur laquelle on retrouve le nom des personnes qui peuvent voter.	liste électorale
incubateurs rude	Local où les électeurs votent. On y retrouve le scrutateur et le greffier du scrutin.	bureau de scrutin
contreplacage lamée	Période pendant laquelle les personnes font leur promotion pour récolter des votes.	campagne électorale
déboutent ville	Papier spécial utilisé par les électeurs pour marquer leur vote.	bulletin de vote
duo crevettes	On ne peut pas obliger les électeurs à révéler le nom de la personne pour laquelle ils ont voté ou voteront	secret du vote
scanda dit	Ce sont les personnes qui se présentent à une élection. Elles représentent souvent un parti politique.	candidats
rois loi	Endroit privé dans le bureau de scrutin. On s'y rend pour marquer son vote.	isoloir

comédie art	C'est le régime politique dans lequel le peuple est au pouvoir. Le Canada en est une.	démocratie
droite dévot	C'est ce qui permet aux citoyens d'exprimer leur choix lors d'un scrutin. C'est un droit civique fondamental.	droit de vote
Cuisinette bord	C'est à l'intérieur de celle-ci qu'on dépose le papier sur lequel on a marqué son vote.	boîte de scrutin

FICHE 3

Nom de l'élève : _____

Mon tableau SVA : Le droit de vote

Le tableau SVA est très utile pour organiser tes connaissances. Dans un tableau SVA, il y a trois colonnes :

- **S** : écris ce que tu **Sais**
- **V** : écris ce que tu **Veux** savoir
- **A** : écris ce que tu as **Appris**

Ce que je <u>S</u> ais	Ce que je <u>V</u> eux savoir	Ce que j' <u>A</u> i Appris

FICHE 4

Carrousel d'experts : Notes de planification pour l'enseignant (e)

Activité 1

Mission : préparer un exemplaire du texte de la Charte en grand format.

Fiche-réponses : préparer des exemplaires de la fiche-réponses en nombre suffisant.

Corrigé : placer un exemplaire du corrigé dans une enveloppe.

Activité 2

Mission : préparer un exemplaire du texte sur l'histoire du droit de vote en grand format.

Fiche-réponses : préparer des exemplaires de la fiche-réponses en nombre suffisant.

Activité 3

Mission : préparer un exemplaire de la mission et une paire de ciseaux par groupe d'élèves provenant de la même équipe de départ.

Fiche-réponses : préparer un exemplaire de la fiche-réponses et de la colle pour chaque groupe d'élèves provenant de la même équipe de départ.

Corrigé : placer un exemplaire du corrigé dans une enveloppe.

Activité 1

Mission

Lis les articles 3, 4 et 5 de la **Charte canadienne des droits et libertés**. Complète ensuite la fiche descriptive de chacun des articles, puis vérifie tes réponses à l'aide du corrigé.

Ce qui est écrit

Article 3. *Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.*

Article 4. *Le mandat maximal de la Chambre des communes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date fixée pour le retour des brefs relatifs aux élections générales correspondantes.*

Le mandat de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative peut être prolongé respectivement par le Parlement ou par la législature en question au-delà de cinq ans en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelle ou appréhendée, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'Assemblée législative.

Article 5. *Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.*

Ce que cela signifie

Tout citoyen a le droit de vote et le droit de poser sa candidature aux élections. Les droits de la Charte ne sont pas absolus. Ils peuvent être limités en vertu de l'article 1 de la Charte. Par exemple, pour voter il faut avoir au moins dix-huit ans.

Pour que le droit de vote ait un sens, les élections doivent être équitables. Pour assurer des élections équitables, les tribunaux ont pris en considération des questions telles que les limites des circonscriptions électorales, les avantages dont les partis politiques ont bénéficié, et le droit de faire de la publicité pendant les campagnes politiques.

Aucun gouvernement ne peut dépasser un mandat de 5 ans sauf en cas de circonstances extraordinaires, par exemple, une urgence nationale.

tiré de *Fundamental Freedoms Project Inc. (FFP)*

Activité 1
Fiche-réponses

Fiche descriptive	
Nom de l'article :	
Mots clés :	
Message important dans mes propres mots :	

12

Fiche descriptive	
Nom de l'article :	
Mots clés :	
Message important dans mes propres mots :	

Fiche descriptive	
Nom de l'article :	
Mots clés :	
Message important dans mes propres mots :	

Activité 1

Corrigé

Fiche descriptive	
Nom de l'article :	article 3
Mots clés :	citoyen canadien, droit de vote, éligible, élections fédérales ou provinciales
message important dans mes propres mots :	Toutes les citoyennes canadiennes et les citoyens canadiens ont le droit de voter sous certaines conditions (p. ex., avoir 18 ans).

13

Fiche descriptive	
Nom de l'article :	article 4
Mots clés :	mandat maximal, Chambre des communes, cinq ans
Message important dans mes propres mots :	Le mandat de la Chambre des communes ne peut pas durer plus de cinq ans sauf pour des circonstances exceptionnelles (p. ex., une guerre).

Fiche descriptive	
Nom de l'article :	article 5
Mots clés :	Parlement, législature, une, séance, douze mois
Message important dans mes propres mots :	Le Parlement et les législatures doivent tenir au moins une séance (réunion des membres du Parlement pour accomplir certains travaux) au moins une fois par année.

Activité 2

Mission

Lis le texte. Choisis ensuite cinq (5) évènements importants dans l'histoire du droit de vote au Canada. Écris les évènements choisis sur la ligne du temps de la fiche-réponses.

Pour les Canadiennes et les Canadiens d'aujourd'hui, le vote est un droit précieux et un devoir civique. Pourtant, cela n'a pas toujours été le cas. Par exemple, savais-tu qu'au début du XX^e siècle, voter était un privilège? En effet, au moment de la Confédération (1867), seuls les hommes de 21 ans et plus assez riches pour posséder des terres ou payer des impôts pouvaient voter ou se porter candidat à une élection fédérale. Les femmes, les Indiens inscrits, les membres de certaines confessions religieuses ainsi que certains groupes comme les immigrants du Japon, de la Chine et de l'Inde, n'avaient pas le droit de voter.

De plus, les élections ne se déroulaient pas comme aujourd'hui. En effet, ces dernières pouvaient durer plus de trois mois et le vote était public et oral, c'est-à-dire que chaque personne votait à voix haute en présence des autres électeurs. Puis, la Loi de 1874 sur les élections fédérales a instauré le vote secret par scrutin et obligé les élections à se tenir le même jour.

Quelques années plus tard, en 1918, l'ensemble des Canadiennes a enfin obtenu le droit de vote au fédéral. Puis, en 1920, le gouvernement canadien a reconnu le droit de vote à tous les citoyens âgés de 21 ans et plus, mais toujours sous réserve de certaines restrictions.

Enfin, en 1982, la Charte canadienne des droits et libertés a transformé le droit de vote limité en suffrage universel, c'est-à-dire que tous les citoyens canadiens de 18 ans ou plus avaient le droit de voter, à quelques rares exceptions près (p. ex., les personnes reconnues coupables d'actes illégaux n'avaient pas le droit de voter). Toutefois, en 2002, la Cour suprême du Canada a finalement accordé le droit de vote à tous les détenus.

Activité 2
Fiche-réponses

Histoire du droit de vote au Canada



Activité 3

Mission

Lis, puis découpe les encadrés. Sur la fiche-réponses, replace le déroulement du jour du vote d'un électeur en ordre chronologique. Vérifie ensuite tes réponses à l'aide du corrigé.

J'apporte ma carte d'information de l'électeur et ma preuve d'identité et d'adresse au bureau de scrutin.

J'apporte le bulletin de vote derrière l'**isoloir**. J'ouvre le bulletin de vote pour voir le nom de tous les candidats.

Le scrutateur ou la scrutatrice me donne un **bulletin de vote** plié.

Avant de voter, je me renseigne sur les **candidats** en regardant les nouvelles, en consultant Internet ou en discutant avec ma famille et mes amis.

Je rapporte mon bulletin de vote au scrutateur ou à la scrutatrice qui déchire la partie noire sans l'ouvrir. Il me donne ensuite le bulletin pour que je le dépose dans la **boîte de scrutin**.

Le **scrutateur** ou la **scrutatrice** (personne qui veille au bon déroulement du dépouillement d'un scrutin) et le **greffier** ou la **greffière du scrutin** vérifient mon identité.

Le jour de l'élection, je trouve l'adresse du **bureau de scrutin** sur ma **carte d'information de l'électeur**.

J'inscris un X dans le cercle à côté du nom du candidat que je choisis. Je plie ensuite mon bulletin de vote pour garder mon **vote secret**.

Activité 3
Fiche-réponses

1

2

3

4

5

6

7

8

Activité 3

Corrigé

1

Avant de voter, je me renseigne sur les **candidats** en regardant les nouvelles, en consultant Internet ou en discutant avec ma famille et mes amis.

2

Le jour de l'élection, je trouve l'adresse du **bureau de scrutin** sur ma **carte d'information de l'électeur**.

3

J'apporte ma carte d'information de l'électeur et ma preuve d'identité et d'adresse au bureau de scrutin.

4

Le **scrutateur** ou la **scrutatrice** (personne qui veille au bon déroulement du dépouillement d'un scrutin) et le **greffier** ou la **greffière du scrutin** vérifient mon identité.

5

Le scrutateur ou la scrutatrice me donne un **bulletin de vote** plié.

6

J'apporte le bulletin de vote derrière l'**isoloir**. J'ouvre le bulletin de vote pour voir le nom de tous les candidats.

7

J'inscris un X dans le cercle à côté du nom du candidat que je choisis. Je plie ensuite mon bulletin de vote pour garder mon **vote secret**.

1

Je rapporte mon bulletin de vote au scrutateur ou à la scrutatrice qui déchire la partie noire sans l'ouvrir. Il me donne ensuite le bulletin pour que je le dépose dans la **boîte de scrutin**.